

## Compte-rendu du Conseil d'UFR de physique Séance du 29 mars 2017

### **Membres votants présents :**

Atef Asnacios, Matteo Cacciari, Tanguy Fardet, François-Olivier Lacaille, Frédéric Lamy, Jaysen Nelayah, Etienne Parizot, Melissa Ridel (jusqu'à 17h) , Cécile Roucelle, Véronique Van Elewyck ( arrivée à 15h ), Angela Vasanelli, Tanguy Retif,

**Membres représentés :** Lucie Bouchu ( par François-Olivier Lacaille) Raphaël Galicher ( par Atef Asnacios) Matthias González (par Matteo Cacciari), Simona Mei (par Etienne Parizot), Fabrizio Minganti ( par Frédéric Lamy), Mélissa Ridel ( par Cécile Roucelle après 17h), Solène Song ( par Tanguy Fardet).

**Invités permanents présents :** Imane Boucenna, Virginie Dudons, Vincent Repain, Christian Ricolleau.

**Invitée à la séance :** Anne Anthore (point formation continue)

Matteo Cacciari préside la séance. Cécile Roucelle est désignée secrétaire de séance.

La séance s'ouvre à 14h10.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 mars 2017 :** **1 abstention, restant favorable.**

### **2. Demande de renouvellement de détachement de Mme MULLER Marie :**

Personne en détachement depuis 2014 (jusqu'à 2017). Demande de renouvellement pour un nouveau terme de 3 ans. Elle a le soutien pour sa demande North Carolina University. Avis favorable a priori dans la continuation de la politique de l'UFR, mais une discussion doit être menée à l'avenir.

Matteo Cacciari et Atef Asnacios soulèvent la question de demander auprès de l'université de récupérer les supports de postes mis en détachement. Il est difficile de redemander ces supports auprès de l'université, mais la réflexion doit être menée.

**4 abstentions, restant favorable.**

### **3. Appels à projets et tarifs Formation continue :**

Initialement l'appel à projets a été diffusé sans demande d'approbation des UFR, mais ce point a été ajouté pour les demandes puisqu'il impacte les ressources de long terme de l'UFR.

Formation qualifiante contrôle intelligent d'une serre porté par Tristan Beau, Anne Anthore et René Bartolo.

Demande effective à l'UFR de 70h + éventuellement le matériel au cas où la formation n'est pas en auto-financement (voire rentable). La contribution de l'université étant contenue à une aide initiale sur l'achat matériel.

D'un point de vue de la rentabilité de ce type de formations, Virginie Dudons précise que l'université prélève 25 % sur les revenus des formations continues.

Atef Asnacios souligne l'ouverture possible notamment pour les labos en rapport avec l'énergie (LIED ISUPSPHERE), contact avec des industriels, ouverture pour des étudiants qui pourraient bénéficier d'un carnet d'adresses élargi.

Imane Boucenna remarque qu'il manque à cette demande une étude de marché et les perspectives positives pour notre UFR.

Anne Anthore est invitée à rejoindre le CUFR pour préciser la discussion autour de du document qui a été fourni au conseil. Les formations continues ne peuvent être faites que si elles sont à l'équilibre d'où la présentation faite sur le document qui ne montre aucun revenu positif.

Virginie Dudons remarque qu'à moins de 10 étudiants (comme un DU) la formation n'ouvrirait pas. Anne Anthore précise que si l'aide de l'université n'est pas obtenue, la formation n'ouvrirait pas (mise en place matériel année initiale). Les contacts existent et des étudiants sont intéressés. La seule prise de risque pour l'UFR est donc la mise en place de 70h des enseignants, heures qui sont comptées dans le coût de la formation et qui peuvent revenir à l'UFR sous forme d'HC les années suivantes.

Matteo Cacciari demande un critère pour juger de la viabilité de la formation sur le long terme.

L'ensemble des formations continues / Lpro hors IPE rapportent 30 000 euros à l'UFR hors coûts de fonctionnement. TPE/IPE sont les seules formations à clairement rendre l'UFR bénéficiaire.

Virginie Dudons précise sur ce point qu'il existe une campagne de formation continue chaque année, les tarifs peuvent donc évoluer.

Imane Boucenna précise que l'investissement de 70h à l'heure où nous comptons chaque investissement et où les demandes temporaires pour revoir par exemple l'organisation de notre M1-M2 paraît déraisonnable. Sommes nous saturés en heures destinées à des moniteurs et donc l'obtention de ces nouvelles ressources seraient-elles faites à perte ? Tanguy Rétif précise qu'au vu de la réforme du doctorat, nous ne devrions pas avoir de pb de recrutement de vacataires. Les doctorants ont souvent un désir fort d'enseigner et beaucoup ne peuvent accéder à des vacances. L'intégration des doctorants dans les équipes enseignantes doit cependant être fait avec raison et Véronique van Elewick précise autour de cette discussion que tout est une question de proportion dans les équipes enseignantes.

Christian Riccolevau ouvre la possibilité d'avoir le soutien de l'UFR, à condition que les enseignants concernés soient payés en heures complémentaires ce qui ouvrirait une discussion plus large sur le service des enseignants de l'UFR et cette idée est par conséquent rejetée.

Au terme de cette discussion, sous condition de l'acceptation de l'université pour la demande d'aide initiale, l'approbation de l'UFR pour l'ouverture de cette formation est mise au vote. Le conseil ajoute la demande que la formation offre des perspectives de rentabilité la 2e année lors des inscriptions. Il demande également qu'un bilan soit effectué au terme de la première année montrant également les perspectives de cette formation.

**2 abstentions, restant favorable.**

#### **4. Champs bilan recherche HCERES :**

Les champs envoyés à l'HCERES mentionnent 2 parties :

- Astrophysique et hautes énergies
- Physique, ingénierie, matériaux et génie des procédés.

Matteo Cacciari explique cette séparation du fait du désir d'USPC de mettre en avant 4 champs porteurs qui ont déjà été envoyés à l'HCERES issus des négociations entre les VP recherche des différents établissements de la COMUE.

Ces champs conviennent-ils ou doit-on avoir un champ général «physique» ?

Mélissa Ridet donne un retour du conseil scientifique qui s'est tenu la veille et qui demande à avoir un champ général disciplinaire en lieu et place de ces deux champs. Par ailleurs les membres du CS remarquent que certains laboratoires n'apparaissent pas comme associés à ces champs (14 laboratoires indiqués uniquement). Matteo Cacciari précise que ces absences pourraient être liées à une erreur d'USPC. Ces champs sont utilisés pour une évaluation des activités de recherche, un laboratoire pouvant appartenir à plusieurs champs.

## Compte-rendu du Conseil d'UFR de physique

### Séance du 29 mars 2017

Atef Asnacios pose la question du sens de ce découpage, les champs sont en général associés à des labex sauf SEAM qui se retrouve découpé Physique/chimie.

Christian Ricolleau précise que ce découpage est vraisemblablement une préparation en vue des dossiers qui seront soumis à nouveau à l'idex.

Angela Vasanelli insiste sur le fait que dans un champ «physique», nous nous reconnaissons tous et qu'une telle séparation ne comporte que peu de sens, d'autant qu'une thématique comme le génie des procédés (qui n'est pas présente à Paris 7) n'a pas de sens associée à la physique de notre UFR. Cette découpe ne semble donc pas être pertinente pour une évaluation.

Mélissa Ridel demande pourquoi les autres UFR n'ont pas été découpées entre leurs thématiques ? Le discours de mise en avant serait de décanter des champs dont on est sûrs de pouvoir les valoriser à l'extérieur vs «le reste».

Vincent Repain précise que plus les champs sont larges, plus cela permet de lisser des faiblesses. Il répond à la question de Mélissa Ridel en ajoutant que les autres UFRs n'ont pas été découpées parce qu'elles ont réagi face à un découpage qui leur était imposé avant notre UFR, demandant le retour à des champs disciplinaires. Une logique serait donc de retrouver un champ disciplinaire comme l'ont fait les autres UFR. Il précise par ailleurs que selon lui, les thématiques astrophysique et haute énergie étant plus petites au niveau des effectifs que l'ensemble de l'UFR, elles prennent par ailleurs un risque à demander une évaluation séparée.

Véronique van Elewick demande quels sont les arguments concrets motivant une modification des découpages proposés ? Etre évalués en tant que «physique» au même titre que les autres UFR ne semble pas être un argument suffisant.

Etienne Parizot précise alors que nous sommes un campus spatial ce qui est un argument fort qui peut justifier d'avoir une classification différente pour les activités d'astrophysique et hautes énergies, même si un champ «physique» général est alors demandé si la dénomination actuelle du second champ ne paraît pas adaptée.

Atef Asnacios précise qu'au cours de ces discussions, de fait nous engageons l'avenir de notre UFR, ces champs peuvent être structurants pour les répartitions au niveau de USPC même s'ils ne sont pas annoncés comme tels.

Etienne Parizot demande alors pourquoi ne nous regroupons pas avec les géosciences, dont nous sommes proches ?

Vincent Repain précise que la spécialité génie des procédés au LSPM (P13) est très liée à la chimie et non à la physique. Pour les formations nous avons physique, chimie et physique-chimie. Pourquoi ne pas avoir simplement un champ physique pour la classification de nos évaluations de recherche ?

Les champs disciplinaires de l'HCERES par ailleurs s'ils traitent l'astrophysique de façon séparée (Sciences de la Terre et de l'Univers), garde la physique des hautes énergies comme part du champ physique.

**A l'issue de cette discussion, il est proposé au conseil la mise au vote de deux possibilités de demandes :**

**1 - demande de la reformulation d'un champ «physique» unique regroupant toutes les activités de notre UFR.**

**2 - demande de la présence de deux champs, l'un étant reformulé champ général «Physique» d'une part et gardant «Astrophysique et hautes énergies» d'autre part.**

**option 1 : 8 voix**

**option 2 : 5 voix**

**blanc : 4**

#### **5. Écoles de Recherche :**

Une discussion a eu lieu le midi même lors d'une réunion ouverte avec les porteurs de projets proposés. Melissa Ridel indique que les EC extérieurs à Condorcet n'ont pas été conviés à cette réunion, bien que ce fait ait été signalé à temps à l'UFR. Virginie Dudons et Matteo Cacciari indiquent qu'il y a eu une erreur au niveau des mailing lists ce qui est très dommage. Ils s'en excusent et assurent que cela ne se reproduira pas à l'avenir.

3 propositions ont été entendues lors de cette réunion :

- Stavros Katsanevas présente un projet d'EUR adossée au labex Univearth et à l'ED STEP'UP autour des sciences de la Terre et de l'Univers.

- Christian Ricolleau présente un projet d'EUR basée sur les matériaux, appuyée sur les parcours de physique-chimie et associant PI3.

- Frédéric van Widjeland matière condensée et systèmes complexes, en axant sa réflexion également autour du portage de la coaccréditation du master de physique avec P6.

Matteo précise l'enjeu de cette discussion. En effet, on peut craindre que d'ici quelques années, il y ait une désorganisation au niveau de notre master du fait d'un dialogue à établir entre les différentes EUR et notre UFR. En première lecture cet AO peut nous donner des moyens supplémentaires qui pourraient aider notre formation, mais quel est l'avenir ? Cet appel à projet ne se définit pas comme une action structurante pour l'ESR, mais l'impact sur nos formations est à anticiper.

A ce sujet, Vincent Repain précise que les EUR s'adossent beaucoup sur les labex, ce qui n'est pas incohérent au vu de l'appel, les labex pouvant y trouver une reconduction sur 10 ans hors des conditions d'Idex.

Atef Asnacios précise que cette association préfigure au contraire de ce qui est annoncé un effort structurant puisque cela impose les conditions futures du fonctionnement en master et dans les écoles doctorales.

Véronique van Elewick et Cécile Roucelle précisent que proposition a été faite que le LPNHE rejoigne univearth pour qu'il y ait une cohérence entre l'ED step'up et l'EUR, Le LPNHE apparaissant dans le projet présenté par Stavros Katsanevas. On est alors dans l'attente du retour du LPNHE qui de par sa tutelle P6 fait également partie d'un autre labex. Véronique van Elewick précise également que même sans le LPNHE associé au projet, Stavros Katsanevas a annoncé que univearth présenterait ce dossier d'EUR.

Vincent Repain ajoute au terme de cet échange que le minimum pourrait être de demander que tous ces projets d'EUR passent par la responsable des masters de façon à offrir une réponse cohérente. Mélissa Ridel rapporte également un message du conseil scientifique autour de cette coordination : les projets ne doivent pas être contradictoires avec la demande forte d'un rapprochement avec P6.

Présentation des projets devant USPC le 9 Mai et le dépôt d'une courte lettre d'intention doit être faite avant le 31 Mars. Le conseil décide donc de laisser les trois porteurs pressentis poursuivre le dépôt d'une lettre d'intention tout en s'assurant que les discussions sont menées en particulier avec la responsable des masters de façon à permettre une cohérence des projets entre eux et avec les intentions de l'UFR au cours de leur montage préliminaire.

La séance est levée à 17h20.